PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Candidature à l'appel à projets Appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central de l'appel </u>

Étaient présents :

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-1D_AAP_PPN-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Candidature à l'appel à projets Appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central

Dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027, l'État propose aux territoires volontaires un soutien pour permettre l'animation de leur stratégie de développement touristique basée sur les activités de pleine nature.

La vocation de ces pôles de pleine nature est notamment de :

- Proposer une offre qualifiée, diversifiée, de différents niveaux.
- Proposer des produits et séjours adaptés aux différentes demandes des clients
- Utiliser les activités et les sports de nature comme clé d'entrée du territoire
- Allonger les durées d'exploitation des équipements touristiques
- Valoriser, dans le cadre d'un modèle économique durable, un patrimoine environnemental et des ressources naturelles remarquables et fragiles.
- Développer des services à la population et des activités toute l'année (4 saisons) pour accroître l'attractivité territoriale et favoriser ainsi l'accueil de nouvelles populations.
- Développer la pratique des sports et loisirs de nature par les habitants

Pour permettre de développer de telles stratégies, l'État propose de soutenir les territoires candidats via la prise en charge de 70 % des frais de salaires et coûts indirects liés à 0.6 ETP dans le cadre de la mise en place d'un poste d'animateur engagé à minima sur un 80 %.

Le Pilat, engagé dans un tel projet au travers de la stratégie touristique travaillée depuis 2022 et en cours de validation, pourrait être éligible à ce dispositif. D'ailleurs, les partenaires locaux réunis lors de la séance du comité de projet « Avenir Montagnes Ingénierie » le 3 juillet dernier ont validé la nécessité de pouvoir maintenir une animation dédiée pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie.

Aujourd'hui cette animation est permise par le soutien apporté par l'État dans le cadre du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie.

Les poursuites de ce dispositif étant encore en cours de discussion, il apparaît donc pertinent aux partenaires d'envisager une candidature Pilat à cet appel à projets "2023 – Saison 2 – Pôles de pleine nature Massif Central" dont le territoire avait pu bénéficier lors de la période précédente.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour répondre à l'appel à projets 2023 Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif Central.
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-1D_AAP_PPN-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Deta d'anyo de la composition y la Ci

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles</u>

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 M. ZILLIOX Charles
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FÖREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-2D_Conv_Dep69-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles

Depuis de nombreuses années, le Département du Rhône met en œuvre une politique partenariale de conservation et de valorisation des sites patrimoniaux de son territoire.

Sur ces sites, le Département du Rhône et ses partenaires peuvent engager différentes actions, financées grâce à la part départementale de la taxe d'aménagement. Acquisitions, aménagement, préservation des ressources en eau et des continuités écologiques, actions pédagogiques sont autant de déclinaisons de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Face à la dégradation des espaces et ressources naturels et à la réduction de la biodiversité, la préservation de ces sites patrimoniaux est un engagement fort du Département du Rhône en faveur de l'environnement.

Le Parc du Pilat est engagé dans la mise en œuvre de cette politique sur son territoire, au travers de différentes actions qu'il entend poursuivre au cours de l'année 2023.

Les actions mises en place sont les suivantes :

- Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable. Le montant total de l'action s'élève à 45 000 €. La subvention sollicitée est de 3 000 €.
- La saison culturelle du Parc. Le montant total de cette action s'élève à 37 500 € pour laquelle une aide de 5 000 € est demandée au titre de cette convention.
- L'observatoire participatif de la biodiversité pour un montant de 27 000 €. Le soutien financier sollicité est de 7 000 €.

Il est précisé que ces actions bénéficient d'autres financements déjà sollicités.

Une convention entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône vient formaliser ce partenariat pour 2023 et préciser les conditions d'octroi de la subvention du Département.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette convention
- autorise Monsieur le Président à la signer et à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023.

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-2D_Conv_Dep69-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Chuyer – projet d'optimisation de l'éclairage public</u>

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-3D_EP_Chuyer-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Commune de Chuyer- projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023, le projet de la Commune de Chuyer a été retenu.

La Commune possède un éclairage raisonné mais avec peu de lampes leds. À la suite de l'étude confiée au SIEL, il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations par le Parc) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 67 lampes (les 4 autres étant déjà équipées en leds car rénovées en 2022), 9 points lumineux seront aussi supprimés et les plages horaires d'extinction rallongées de deux heures (extinction à 22h00 au lieu de 23h00 et rallumage à 6h00 au lieu de 5h00).

L'économie financière liée à l'extension de la coupure de l'éclairage public et ces travaux permettront un gain supplémentaire de l'ordre de 3 716€/ an.

Cela se traduira par une économie d'énergie supplémentaire de 14 783 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent ou ont voté à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit). La commune pratique déjà l'extinction et la modification des horaires d'extinction permettra de réduire l'impact sur la biodiversité, mais aussi sur le volet économique.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Chuyer pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 21 317 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 10 658,50 €, sera sollicitée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-3D_EP_Chuyer-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Roisey – proiet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-4D_EP_Roisey-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Commune de Roisey- projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023, le projet de la Commune de Roisey a été retenu.

La Commune possède un éclairage raisonné mais avec peu de lampes leds. À la suite de l'étude confiée au SIEL, il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations par le Parc) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune. Ce projet permet de réaliser de manière plus rapide et complète la seconde tranche de rénovation, il s'agira de changer 97 lampes (sur les 170 les autres étant déjà équipées en leds car rénovées en 2022-23).

L'économie financière liée au maintien de la coupure de l'éclairage public et à ces travaux permettront un gain supplémentaire de l'ordre de 3 156 €/ an.

Cela se traduira par une économie d'énergie supplémentaire de 11 473 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent ou ont voté à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit). La commune pratique déjà l'extinction et l'éclairage prévu en 2200 K dans les hameaux constitue un effort important pour la biodiversité comme la suppression de 5 points lumineux en extrémité de ligne et le non éclairage du clocher.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Roisey pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 29 465 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 14 732,50 €, sera sollicitée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-4D_EP_Roisey-DE

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent
Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc
Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-5D_EP_SPDB-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf – projet d'optimisation de l'éclairage public

La Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf a répondu à l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 en lien avec le SIEL – TE 42.

Elle possède un réseau d'éclairage public marqué de vétusté sur certains secteurs et qui nécessite une remise en état dans sa globalité.

Le projet consiste à s'équiper de 11 armoires d'horloges astronomiques pour réguler l'éclairage pendant la nuit et à remplacer 355 lampes par des luminaires leds moins énergivores et de couleur adaptées plus favorables à la biodiversité.

Ces travaux vont ainsi entraîner la diminution de 75 % la luminosité en milieu de nuit et toutes les ampoules seront en 2 200K.

Ces travaux vont également générer une économie financière pour la Commune, évaluée à 24 212 €/ an, du fait de la diminution de la puissance de l'éclairage pendant une partie de la nuit et de la suppression de 25 points lumineux.

L'économie d'énergie sera de l'ordre de 135 200 kWh chaque année, ce qui correspond à une diminution de 70 % de la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public.

Suite à un test d'extinction d'éclairage effectué sur des axes principaux de déplacement automobile, les services départementaux et de gendarmerie en lien avec la vidéosurveillance déconseillent à la Commune de poursuivre dans cette voie. Aussi, la Commune étudiera-t-elle l'extinction sur des secteurs moins fréquentés par les automobilistes et notamment en bordures de forêt.

Il est proposé de soumettre à la Région, dans le cadre du futur Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de Saint-Pierre de Bœuf pour la rénovation et la régulation de son éclairage public.

Ce projet correspond à une dépense restant à la charge de la Commune de 156 428 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, plafonnée à 15 000 €, soit un montant de 15 000 €, sera sollicitée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président.

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-5D EP SPDB-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6: Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Maison de l'Eau et de l'Environnement - CPIE des Monts du Pilat – Travaux d'amélioration de la performance énergétique et achat d'équipements pour la réduction de la consommation d'eau (tranche 1)

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléquée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FÖREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-6D Reno CPIE-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Maison de l'Eau et de l'Environnement - CPIE des Monts du Pilat - Travaux d'amélioration de la performance énergétique et achat d'équipements pour la réduction de la consommation d'eau (tranche 1)

La Maison de l'eau et de l'environnement est une association à but non lucratif labellisée CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Monts du Pilat. Son siège se situe sur la commune de Marlhes. Elle a été créée en 1978 à l'initiative du Parc naturel régional du Pilat. La raison d'être de l'association est de favoriser les interactions entre l'humain et la nature dans leurs respects complets. Le CPIE réalise principalement trois types d'activité : de l'appui à des collectivités dans leur politique de développement durable, des actions d'éducation à l'environnement et une activité d'hébergement à des fins touristiques ou éducatives.

L'association est située dans une ancienne usine de moulinage réhabilitée en lieu d'accueil du public spécialisé sur les questions d'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Cette bâtisse est la propriété du Parc naturel régional du Pilat qui la loue au CPIE pour l'accomplissement de ses missions. Cette location a pris la forme d'un bail emphytéotique par délibération du Bureau du Parc en avril 2018.

Le CPIE propose de réaliser une première tranche de travaux visant à améliorer la performance énergétique de la bâtisse. Elle consiste à changer une partie des menuiseries.

Il propose également le changement du lave-vaisselle pour un appareil plus économe afin de réduire la consommation d'eau. Il est à noter que le changement de lave-vaisselle devient une urgence, l'actuel étant en fin de vie.

Le coût de l'ensemble de l'opération d'investissement s'élève à 27 873 € TTC. Il est proposé de solliciter une subvention de la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc au taux de 80 % de la dépense soit 22 298 €.

Considérant que la bâtisse est propriété du Parc, considérant le rôle important joué par le CPIE des Monts du Pilat dans la mise en œuvre de la Charte Objectif 2025, considérant que la programmation 2023 prévoyait un soutien au CPIE des Monts du Pilat en investissement, il est proposé d'accompagner le dépôt de cette demande de subvention auprès de la Région.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement de cette action dans le cadre de la politique régionale en faveur des Parcs.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-6D_Reno_CPIE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Réabonnement à l'espace de coworking de Bourg-Argental

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 M. ZILLIOX Charles
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-7D_Abo_cowork-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Réabonnement à l'espace de coworking de Bourg-Argental

Depuis 6 mois, le Parc utilise l'espace de coworking « L'éclosoir » à Bourg-Argental, mis en place par la Communauté de communes des Monts du Pilat.

L'espace a été utilisé 42 jours par les agents du Parc. Sur certaines journées, les agents du Parc sont venus à plusieurs et ont également pu échanger avec des partenaires, notamment la communauté de communes des Monts du Pilat et le CNPF. Cela permet également d'assurer une présence du Parc sur le territoire des Monts du Pilat à raison de 2 jours/semaine en moyenne.

Il est proposé de poursuivre l'abonnement pour 6 mois supplémentaires pour un coût de 720 euros.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'abonnement à l'espace de coworking pour 6 mois supplémentaires.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-7D_Abo_cowork-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 12 juillet 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Adhésion à SOLAGRO

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. SOY Laurent
 M. THOMAS Luc
 Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
 M. ZILLIOX Charles
 Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine
M. CINIERI Dino
A Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert
A M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa
A Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel
A M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe
A M. THOMAS Luc

Mme ROBIN Christine À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CALACIURA StéphanieDéléguée du Département de la LoireMme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne Métropole

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme SEMACHE Nadia Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-8D_Adhe_SOLAGR0-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet: Adhésion à SOLAGRO

Solagro est une association française à but non lucratif fondée en 1981 qui vise à favoriser l'émergence et le développement, dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles. L'association agit dans la spécialité du conseil en ingénierie, en recherche prospective et la formation dans les domaines de l'agroécologie, la méthanisation, les stratégies territoriales, les gaz renouvelables, le climat, la forêt et le bois énergie.

Solagro a édité notamment un document de référence Afterres 2050 qui est un scénario prospectif d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques, en matériaux, et réduire les gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris*. Face au dérèglement climatique et aux enjeux énergétiques, son expertise de terrain notamment en matière agricole et forestière serait précieuse pour accompagnement le territoire avec un mode d'intervention adaptable (conférence, formation, étude de cas sur le terrain, etc.

L'adhésion annuelle en année civile pour une personne morale coûte 50 €.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'adhésion à SOLAGRO.

Pour extrait certifié conforme le 12 juillet 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230712-8D_Adhe_SOLAGR0-DE

Accusé certifié exécutoire